

# Une anomalie? quelle anomalie?

13 DEC. 77

Au moment où ces lignes sont écrites, le comité des organismes franco-ontariens en éducation sont en pourparlers, à Queen's Park, avec le sous-ministre de l'Éducation, M. George Waldrum, et les membres du Conseil supérieur des écoles de langue française. Quel est l'objet de cette rencontre? Les crédits obligatoires pour les cours de français dans nos écoles secondaires françaises.

La situation actuelle est tellement ridicule qu'on aurait cru que le gouvernement se serait hâté de la corriger avant qu'elle ne fasse l'objet d'une trop grande publicité. Malheureusement, quand il s'agit des Franco-Ontariens, William Davis et sa séquelle n'ont aucune crainte de ce ridicule qu'ils ne voient d'ailleurs pas: pour eux, quand il s'agit du français, ça doit venir en deuxième place: c'est normal, c'est logique, c'est acceptable... c'est même légal.

Ainsi, en Ontario, ce sont les mêmes règlements qui régissent les écoles françaises et les écoles anglaises, de sorte que dans l'un et l'autre cas l'Anglais est obligatoire et le Français ne l'est pas. Un étudiant francophone pourrait par exemple faire toutes ses études secondaires sans prendre un seul cours de français et néanmoins recevoir son diplôme "avec très grande distinction", à la condition bien sûr qu'il ait suivi et réussi ses quatre cours d'Anglais.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que des organismes franco-ontariens cherchent à faire corriger cette anomalie, mais à Queen's Park on ne voit pas encore quel est le problème... A tel point d'ailleurs que le ministère de l'Éducation a proposé — pour corriger la situation — soit de ne rien changer, soit d'imposer aux Franco-Ontariens l'obligation de réussir quatre cours en Français en plus des quatre cours en Anglais. Étrange conception de l'égalité...

Le comité des organismes franco-ontariens, pour sa part, présente les deux contre-propositions suivantes: que le Français et l'Anglais soient matières obligatoires pour tout le monde de la 9e à la 12e année, ou qu'il n'y ait aucune exigence de crédit pour qui que ce soit dans les écoles secondaires.

On est donc en face de quatre possibilités et il n'y a pas beaucoup de terrain commun entre les deux premières et les deux dernières. Qu'est-ce qui peut s'ensuire? Le comité des organismes franco-ontariens, pour sa part, ne fera sûrement pas marche-arrière. La requête qui est présentée devant le ministère de l'Éducation s'inscrit dans la même ligne de toutes les autres qui ont été faites dans le passé: elle cherche un traitement égal pour les francophones de notre province.

Inversement, si le ministère de l'Éducation durcit sa position et opte pour l'une ou l'autre des deux politiques qu'il a annoncées, il reconnaît dès lors officiellement que le français n'est qu'un accessoire en Ontario et consacre par le fait même l'idée que les Franco-Ontariens ne sont que des citoyens de deuxième classe dans cette province.

Ce faisant, est-il besoin de le souligner, il ne ferait que confirmer une politique de base qui est déjà bien connue en Ontario et cela ne causerait d'ailleurs pas de scandale. Mais on peut se demander combien de temps M. Davis pourra jouer la comédie devant les autres provinces, le Québec en particulier, alors que les politiques de son gouvernement vont précisément à l'encontre de ce qui pourrait être un signe de bonne volonté dont on aurait tant besoin par les temps qui courent...

Guy LACOMBE